

# **S**éance de conseil ordinaire du 04 mai 2023 (18 heures 30)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Mesdames FRIEDRICH Céline, KACZMAREK Béatrice et Messieurs SABATIER Michel, DELVAUX Johnny, ROBIN Hervé, NORTIER Patrick, PIERRON Jimmy, HUDEC Lionel, FERRARI Ludovic, COLOMBEAU Johan.

Absents excusés : PAQUIS Claire, HOURRIEZ Amandine avec pouvoir à SABATIER Michel, FERRARI Olivier avec pouvoir à FERRARI Ludovic.

Secrétaire : NORTIER Patrick

---

## **Election du secrétaire de séance**

Monsieur Patrick NORTIER est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

---

## **Ordre du jour**

**20230504-01** Demande de subvention Conseil Départemental (Passage piétons)

**20230504-02** Vente de grumes ONF

**20230504-03** Vente d'un bien communale (Maison Bachter) AB 70

**20230504-04** Divers

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

---

### **N° 20230504-01 Demande de subvention Conseil Départemental (Passage piétons)**

Monsieur le Maire après avoir exposé au Conseil municipal le projet concernant la création et la réfection des passages pour piétons existants sur l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal, approuve le projet tel qu'énoncé par le Maire.

Décide de lancer le projet et d'inscrire au budget primitif 2023 les crédits nécessaires.

Autorise le Maire à solliciter auprès des instances les subventions les plus importantes possibles.

---

### **N° 20230504-02 Vente de Grumes par l'ONF**

La Commune de Messincourt,

-Valide le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les grumes en bois façonnés de la parcelle 14.

-Mandate l'ONF pour la gestion de l'exploitation de ces produits vendus en contrat d'approvisionnement ainsi que pour mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires.

Par cette validation le conseil accepte la vente groupée conclue en application de l'Art L144-1-1 du code Forestier :

Le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, moins 1% correspondant au frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2<sup>ème</sup> mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé.

Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF.

---

---

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que l'ONF négocie et valide les ventes de grumes, cependant la commune s'autorise un droit de réserve sur le prix de vente qui sera communiqué à l'ONF

---

**N° 20230504-03 Vente du bien communal Bachter au 02 rue Haute AB 70**

Monsieur le Maire expose la visite de la SCI « GT IMMO » pour l'acquisition de la maison « Bachter » situé au 02 rue Haute cadastré AB 70.

La SCI « GT IMMO » propose la somme de 5 000.00 € pour l'achat de la maison.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'achat de la SCI « GT IMMO » et donne à Monsieur le Maire l'autorisation de signer les documents concernant la vente.

---

**N°20230504-04 DIVERS**

Porte-paroles des enfants du village, M. FERRARI Ludovic demande à ce que le terrain de foot soit tondu régulièrement afin de pouvoir l'utiliser.

---

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	KACZMAREK Béatrice	FERRARI Ludovic
DELVAUX Johnny	FRIEDRICH Céline	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé	PIERRON Jimmy
FERRARI Olivier Pouvoir à FERRARI Ludovic	PAQUIS Claire	HOURRIEZ Amandine Pouvoir à SABATIER Michel		